L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

[illegible] & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI, MATIN, 4 JUILLET 1860.

[illegible] H. DUFOUR, [illegible] S. HARBY } ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES

MERCREDI MATIN, 4 JUILLET

[illegible] ateliers étant fermés aujourd'hui [illegible] l'Abeille ne paraîtra pas demain.

☞ Pour les Nouvelles, voir 2e seconde page.

[illegible] la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes de demain, jeudi.

Par C. E. [illegible], à midi, à la Bourse St Louis.—Un lot de terre [illegible], entre St Philippe et Ursulines, [illegible], pour opérer un partage. Aussi Un nègre de [illegible] et un nègre de 20 ans. Aussi Un nègre de [illegible] ans.

Par Mr [illegible], à son magasin d'encan—500 milliers cigares d'[illegible].

Par E. [illegible] & Co—160 colis marchandises sèches de saison et [illegible] bottes, souliers et brodequins.

La célébration du 4 Juillet.

L'anniversaire d'un jour mémorable dans l'histoire d'un peuple réveille dans l'âme de tout citoyen des souvenirs patriotiques. Il a été d'usage dans ces commémorations de la glorieuse journée, où fut proclamée à la face du monde l'indépendance des États-Unis, d'oublier les distinctions de parti et d'honorer d'un commun accord les grands hommes qui ont fondé l'Union. Depuis 84 ans la presse américaine a chaque année rappelé avec orgueil cet acte impérissable, par lequel Jefferson et ses compagnons ont brisé les liens qui attachaient les colonies à la Grande-Bretagne. Nous éviterons donc de tomber dans des redites en répétant les faits que tous nos lecteurs connaissent. Mais nous saisirons cette occasion pour exprimer de nouveau un vœu.

Il y a quelque temps nous disions qu'il ne s'en fallait que de seize années pour que l'Union ait parcouru un siècle entier, et nous renouvelons aujourd'hui notre désir de voir ces seize années du 4 juillet 1860 au 4 juillet 1876 se passer sans la catastrophe dont quelques agitateurs imprudents nous menacent sans cesse.

Pour la présente année, nous n'avons aucune crainte de voir le candidat sectionnel porté à la première magistrature de la république, car il nous semble impossible qu'il puisse être élu par le peuple. Quel que soit celui des trois autres candidats qui sera choisi, il ne peut résulter aucun danger de son administration. Nous pourrons avoir une administration plus ou moins bonne, mais nous aurons un président exempt de haine contre une section du pays et qui respectera la Constitution.

Si MM. [illegible] et Breckinridge pouvaient se dégager des influences de parti et se laisser uniquement guider par le patriotisme, ils arriveraient [illegible] à une entente qui permettrait à tous les amis de l'Union de réunir leurs voix sur un seul candidat. Mais il est inutile d'y songer. Celui qui abandonnerait sa candidature se verrait remplacer par un autre. Mais de quelque candidats ne font pas, les citoyens peuvent le faire, et nous voyons avec plaisir que dans plusieurs États on a proposé une fusion qui indique que la préoccupation générale est d'empêcher l'élection d'un républicain noir à la présidence. Puisse ce mouvement être encouragé par tous les patriotes sincères, et puisse le souvenir du 4 juillet 1776 en rappelant à nos hommes politiques la vertu et le désintéressement de leurs prédécesseurs les amener à faire trêve à leurs intrigues ambitieuses et les rallier sous la bannière du bien public!

PERTE DU STEAMER WAVE.—Par l'arrivée de la goëlette Emily Keith, capitaine Lockwood, venant de Vera Cruz, nous apprenons que le steamer Wave, capitaine Charles Germain, s'est perdu le 18 juin, en revenant de Tampico à Vera Cruz. Le Wave a touché en sortant de la passe Tampico, et, ayant eu les chaînes de son gouvernail brisées, est resté échoué. Le vent a ce moment soufflait très fort du E. S. E. et la mer était grosse. Le bâtiment est entièrement perdu. La cargaison a été sauvée, mais elle est avariée. Passagers a péri dans ce désastre. Les propriétaires du Wave sont à New-York. Le capitaine Germain et sa famille sont venus avec l'Emily Keith.

NOUVELLES DE VERA CRUZ.—L'Emily Keith, partie de Vera Cruz le 21 et arrivée hier matin, a apporté [illegible] en espèces, consignées ainsi: M. [illegible], D. de Goicouria $2500, Avendano [illegible], Cramer et Cie $1000, A. Bruguier [illegible].

Les journaux de Vera Cruz ne contiennent rien d'intéressant.

HAVANE.—Le steamer Habana capitaine McConnell, parti de la Havane le 30 juin, est arrivé hier à [illegible]. Nous lisons dans le Cuban Messenger:

Le temps [illegible] une influence défavorable sur la santé du port, et depuis notre dernier numéro la proportion des cas de fièvre jaune a [illegible]. Cependant nous sommes heureux de constater que le vomito n'est pas virulent [illegible], car les rapports officiels de chaque jour indiquent que très peu des gens attaqués succombent. Les cas les plus nombreux sont à bord des navires, où souvent les malades ne reçoivent des soins que lorsque la maladie est arrivée à la période dangereuse. Dans la ville et les environs, les cas de fièvre jaune sont très rares [illegible].

PENSIONNAT.—On verra aux annonces que Mlle Barthe a succédé à Mme Millet comme directrice du pensionnat de la rue St-Pierre et qu'elle l'a transféré au No 133, rue Bourbon, entre St-Pierre et Toulouse.

Dépêches Télégraphiques.
SPÉCIALES À L'ABEILLE.

Nouvelles du Nouveau Mexique. ARRIVÉE DE LA MALLE DE SANTA FÉ.

St Louis, 3 juillet.—La malle de Santa Fé, avec des nouvelles du Nouveau Mexique du 15 courant est arrivée à Independance. La récolte de cette année est presque entièrement perdue dans le Nouveau Mexique par suite de la grande sécheresse.

Les troupes des États-Unis en garnison à Utah, doivent arriver dans le Nouveau Mexique vers la fin du mois. On craint qu'elles ne souffrent de la faim à leur arrivée et qu'elles n'en [illegible].

Les Indiens Navajoe sont devenus très insolents et leur audace qu'ils envahissent les habitations et différentes parties du pays, si on ne les châtie pas immédiatement.

PASSAGE DE BATEAUX.—Vicksburg, 3 juillet.—Le steamer E. H. Fairchild a passé ici ce matin à 4 heures, le Champion à 4 heures cet après midi et Laurel à 5 heures et le John Raine ce soir.

RIVIÈRES.—Louisville, 3 juillet.—L'Ohio baisse toujours—il y a 3 pieds d'eau dans le canal.

La chaleur a été très forte pendant la journée à 2 heures P. M. le thermomètre marquait 98 degrés F. [illegible].

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL DES ALDERMEN.—Le Board des Aldermen Assistants [illegible] ce qui a empêché l'élection [illegible] du journal officiel.

Aldermen [illegible] du Courrier ont été autorisés à [illegible] machine à vapeur à l'encoignure [illegible].

La [illegible] M. Wilts au sujet de la nomination [illegible] a été modifiée. Le nombre a été [illegible] et la nomination a été adoptée.

[illegible]

bâtiment les passants, mais qu'il se battrait sur la Levée en un duel. M. Irwin répondit en faisant feu une troisième fois. M. Clark descendit la rue de Chartres en courant; M. Irwin le poursuivit, lui envoya ses deux derniers coups à une distance de quelques pieds, puis rentra dans la pharmacie. Personne n'avait été atteint.

Nous avons entendu dire qu'une des balles avait traversé la robe d'une dame; nous ignorons si c'est vrai.

La foule énorme qui s'était portée à l'encoignure où s'est dispersée au [illegible] trois quarts d'heure, trois grands quarts d'heure de commentaires plus ou moins intéressants. Chacun racontait l'histoire à sa manière et s'il fallait donner toutes les versions dont les orateurs gratifiaient ceux qui avaient assez de temps et de patience pour les écouter, les colonnes du journal n'y suffiraient pas.

Le lieutenant Crévon et plusieurs officiers de police sont accourus sur les lieux; ils auraient arrêté les deux adversaires, mais ceux-ci avaient déjà disparu et il est fallu un affidavit et un ordre pour les appréhender.

Le bruit a couru que MM. Clark et Irwin se sont battus en duel dans la matinée; mais on dit que rien n'avait été satisfait et que la rixe d'hier n'a été que la suite du premier différend.

LA GUERRE ENTRE BURGUNDY ET REDLER.—Bernard Redler et Paul Burgundy ont fait hier leur apparition devant le magistrat du Deuxième District à l'effet de conter à fond une ancienne petite querelle qui pour avoir été la cause d'une hilarité générale parmi de cancans initiés, n'en a pas moins de gigantesques proportions aux yeux du plaignant et de l'accusé.

M. Burgundy et son adversaire demeurent dans la rue de Chartres, entre Ursulines et St-Philippe; les deux maisons sont séparées par un corridor dont cinq pouces appartiennent à celui qui figure en tête du paragraphe et le reste à M. Redler. Cordonnier, après s'être creusé le cerveau pour découvrir le moyen de se venger agréable à son voisin, se fit faire, le 19 juin, une "chose" qui s'allongeait en face des fenêtres de M. Burgundy et atteignait exactement la ligne de division, de sorte que les lettres fenêtres ne pouvaient pas s'ouvrir de plus de cinq pouces, et que la brise, l'air, &c., ne pénétraient pas dans une des chambres, laquelle était ornée d'un petit garçon tout aussi amateur de "good jokes" que l'homme à la machin.

[illegible]

Ce procès vient d'avoir [illegible]...

M. Redler est tout joyeux de son triomphe: on dit même qu'il l'a célébré par de copieuses libations avec ses amis. M. Burgundy quoique mal à son aise pour le quart d'heure attend avec espoir le jour où ses juges impartiaux prononceront son acquittement à la face du monde.

[illegible]

AVOCAT ASSASSINÉ DANS LE TROISIÈME DISTRICT.—Notre chronique locale est devenue depuis quelque temps une véritable nomenclature criminelle. Malgré nous chaque matin nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs des détails et récits de crimes, assassinats, bestialités, qui ont alarmé dans la métropole du Sud—tous plus ou moins [illegible].

George Schwege, jeune marié, honnête publié et bon travailleur, appartenant à la compagnie de pompiers No. 1, était assis avec sa jeune épouse sur les marches d'un escalier d'une maison, à l'encoignure Tonti et Lapeyrouse [illegible]...

[illegible]

Pour faire suite à ces détails, voici ceux au sujet de Joe Davis, le maître d'hôtel de matelots, dont le corps a été trouvé hier.

On ne peut plus émettre de doute sur le sort du malheureux Joe Davis.

Samedi passé, le petit schooner Fanny Elder commandé par le capitaine Duncan avec un équipage de deux matelots, partait de la résidence du capitaine pour [illegible] l'habitation Grand, à soixante-deux milles de la ville, pour revenir en ville. Ils rencontrèrent à huit heures du matin un bateau de rameurs contenant deux ou trois hommes; mais surement deux qui descendirent la rivière. Ce fut le seul esquif de rameurs qu'il ait été rencontré descendant le fleuve jusqu'à son arrivée en ville.

Dimanche dans l'après-midi, vers deux heures ce même schooner se trouvait vis-à-vis l'habitation Villeré, à 6 milles de la Nouvelle-Orléans; le capitaine aperçut au milieu du fleuve le corps d'un homme, ayant le ventre en l'air; comme les nageurs, qui généralement la face dans l'eau, cette particularité attira son attention, il fit jeter l'ancre et mettre son canot à l'eau pour s'approcher du corps et le remorquer à terre. L'ayant examiné, il le trouva troué, bien constitué, [illegible] les yeux et il tête, ses bras ouverts et ses mains crispées par l'agonie, au-dessus des sourcils, on remarquait un coup dans la région de la tempe [illegible]...

Les matelots allèrent sur l'habitation de M. Villeré, sur la rive droite, qui tint une enquête et délivra au capitaine Duncan un procès verbal. Deux nègres de l'habitation creusèrent une fosse et y déposèrent le corps qui était tellement rempli de boue, que les matelots n'ont pu remarquer si les bras étaient tatoués. Le schooner continua sa route vers la ville où il est arrivé jusqu'à dans la nuit, en face du ferry du Second District.

Hier matin à quatre heures l'officier de police Thomas de garde au marché à la viande, entendit un homme raconter en français à un autre, qu'un homme assassiné avait été enterré sur la côte au bas de la ville; il écouta attentivement la conversation des deux individus jusqu'à ce qu'il fut parfaitement convaincu que cette histoire se rattachait à Joe Davis. Alors il appela de côté le conteur qui s'appelle le capt. Dedard; après avoir obtenu de lui le signalement de l'individu enterré, il alla prévenir le lieutenant Crévon, du Deuxième District, qui lui donna l'ordre d'aller avec plusieurs personnes reconnaître le corps.

L'officier Thomas partit hier matin, en voiture, emmenant avec lui, Mme Davis, et deux des amis intimes de Joe, nommés G. Georges et Frank Ranger. Arrivés sur l'habitation Villeré, ils exhumèrent le [illegible]...

[illegible]

Johnny Wright qu'il le jour paraîtra égratigné, et la marque du coup sur la figure. Son coup était rouge comme si quelqu'un avait essayé de l'étrangler. Il a dit au bar-keeper que Davis s'était grisé dans l'esquif, et qu'il avait pris un autre esquif avec Randall Mc Callum et un jeune moutard, pour revenir en ville. Il a dit qu'il était fâché d'avoir été avec Davis et ses amis, parce qu'il en avait eu [illegible]...

On ne l'a plus aperçu depuis samedi matin et plusieurs bruits circulent au sujet de sa fuite. Le gargon de Johnny Wright, en voie de Davis aurait été tué [illegible]...

P. S.—2 1/2 heures du matin.

JOE DAVIS EST PARFAITEMENT SAUVÉ!—Une dépêche a été expédiée par le télégraphe de la ville, du Troisième District, annonçant que M. Lombard, ... a été arrêté ... Joe Davis, ...

EUROPE.

Nous avons reçu hier soir seulement nos journaux français apportés par l'Europa. Nous ne pouvons donner aujourd'hui que les extraits suivants.

On lit dans le Nord du 16 juin:

Le gouvernement anglais vient de faire publier le rapport de la commission des défenses nationales. La commission propose de voter un crédit de 296 millions de francs pour des travaux de fortifications à établir à Portsmouth, Plymouth, Pembroke, Portland, Douvres, Cork et la Tamise. Ces travaux sont recommandés comme un moyen de protéger la capitale contre une invasion de l'étranger, "dont le seul but," dit le rapport, "serait de marcher sur la capitale dans l'espérance, s'il réussissait, que ce désastre nous forcerait à accepter toutes les conditions qu'il jugerait à propos de nous imposer."

Ce crédit sera couvert par un emprunt remboursable en vingt-cinq années.

Ce projet est bien accueilli en Angleterre. Le Times l'approuve sans réserves; "mieux vaut une paix coûteuse," dit-il, "qu'une guerre à bon marché."

Nous empruntons à l'Indépendance belge, du 15 le passage suivant de sa revue politique:

Le gouvernement français, qui a déjà retiré sa légation établie jadis à Florence, est à la veille de reconnaître officiellement l'annexion de la Toscane au Piémont. Un conseil général sera installé dans la capitale de l'ancien grand-duché. Cette reconnaissance de fait accompli ne doit pas être confondue toutefois avec une garantie qui serait accordée au Piémont pour la conservation de ses nouvelles acquisitions.

Paris a célébré hier par un Te Deum, une grande revue au Champ de-Mars et des illuminations, l'annexion, désormais légalement accomplie, de Nice et de la Savoie à la France. Un temps superbe a favorisé ces manifestations publiques. Le Te Deum, auquel ne s'étaient rendus ni l'Empereur, ni le corps diplomatique, n'a attiré que peu d'assistants, en dehors du monde officiel; en revanche, les masses populaires ont afflué à la revue qui a été des plus brillantes. Près de 70 mille hommes de troupes et de gardes nationales étaient massées au Champ-de-Mars, et ont défilé devant l'Empereur.

Les milices citoyennes étaient commandées par le général de Lawoestine, l'armée par les généraux Ladmirault, Bazaine, Trinon, Forgeot et Morris, sous les ordres du maréchal Magnan. L'Impératrice assistait à la revue du balcon de l'École militaire; elle avait à côté d'elle la princesse Marie de Russie et les deux fils de cette princesse. Le prince impérial est resté à Fontainebleau.

Le soir, les illuminations ont été très-belles.

Le Moniteur qui a paru ce matin rend compte de toutes ces démonstrations. Il publie, en outre, un décret par lequel l'Empereur accorde à M. Thouvenel, en témoignage de sa haute satisfaction, le grand cordon de l'Ordre de la Légion-d'Honneur.

Le prince-régent de Prusse a quitté Berlin mercredi soir avec le prince de Hohenzollern, président du conseil des ministres, pour se rendre à Bade, où il doit être arrivé en ce moment. Des dépêches télégraphiques annoncent également le départ du roi de Hanovre, du roi de Saxe et du duc Cobourg pour la même ville. On sait que plusieurs autres princes allemands doivent encore prendre part à cette réunion et que, au lieu d'une simple entrevue entre les chefs de deux États voisins, c'est un véritable congrès de souverains qui va se tenir.

L'empereur Napoléon partira aujourd'hui.

Un bruit assez répandu, à Paris veut qu'il y ait au moins un entretien entre l'empereur et le prince-régent, auquel tous les autres princes réunis à Bade n'assisteront pas.

Les commentaires abondent, du reste, comme toujours sur les résultats que cette entrevue pourra avoir. Nous en avons laissé entrevoir quelques-uns hier. Toutefois, nous croyons qu'on s'exagère beaucoup l'importance de ces résultats dont le principal sera d'écarter, au moins momentanément, les inquiétudes et les alarmes de ces derniers temps.

Avec la réunion de Bade coïncide la publication d'une brochure nouvelle de M. Edmond About, intitulée: l'Empereur Napoléon III et la Prusse. On trouvera dans notre première correspondance de Paris une appréciation de cette œuvre qui n'a aucun caractère officiel, ce n'a d'agréable contre la Prusse, et qui ne se distingue même pas par ce qui constitue le cachet habituel des écrits de M. About, une spirituelle raillerie. C'est une invitation à l'Allemagne de fonder l'unité allemande, et à la Prusse de prendre la direction de ce mouvement, en s'appuyant sur la politique napoléonienne de la France, le tout couronné par une très violente attaque contre la bureaucratie et surtout contre la police prussienne.

Le gouvernement a présenté le 13 juin, au Corps Législatif, le projet de loi dont voici le texte d'après le Moniteur:

"Art. 1er. Les territoires réunis à l'empire, en vertu du sénatus-consulte du 12 juin 1860, sont répartis administrativement de la manière suivante:

"Le territoire de la Savoie forme deux départements: celui de la Savoie et celui de la Haute-Savoie.

"Le territoire de Nice et l'arrondissement de Grasse, distrait du département du Var, composent le département des Alpes-Maritimes.

"Art. 2. La délimitation de ces départements et leur subdivision en arrondissements, cantons et communes seront réglées par décrets de l'Empereur, rendus avant le 1er janvier 1861.

"Art. 3. Les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie forment le ressort d'une Cour impériale dont le siège est Chambéry.

"Le département des Alpes-Maritimes fait partie du ressort de la Cour impériale d'Aix."

La Chambre a nommé immédiatement la commission chargée d'examiner ce projet, laquelle a présenté son rapport séance tenante.

Le Moniteur promulgue le sénatus-consulte concernant la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France et dont nous avons donné hier le texte.

Le journal officiel contient, en outre:

1o—Un décret du 12 juin qui fixe la ligne des douanes françaises dans les provinces annexées.

2o—Un décret qui supprime dans ces mêmes provinces le monopole de la vente du sel et de la fabrication du plomb de chasse, et met en vigueur la législation française qui concerne le monopole du tabac et la perception des contributions de toute nature;

3o—Trois dispositions impériales qui règlent l'organisation militaire de la Savoie. Une 22e division militaire, créée à Grenoble, comprendra l'Isère, les Hautes-Alpes et les nouveaux départements.

"Cette division, en rapport avec la 8e division militaire, fera, comme elle, partie du 6e corps d'armée."

Le Moniteur publie le tableau de la situation de la Banque de France au 14 juin.

Il y a augmentation de 19 millions 333 mille francs sur le numéraire; de 14 millions 500 mille francs pour les avances sur fonds publics et dépôts d'actions; de 38 millions 800 mille francs aux comptes particuliers.

Il y a diminution de 30 millions 600 mille francs au porte-feuille; de 20 millions 500 mille francs sur les billets en circulation; de 333 mille francs sur le compte du trésor.

Le 16 juin la Bourse s'est ouverte lourdement; mais elle s'est plus tard légèrement raffermie. Toutefois, la rente ferme à 68 fr. 45c., en baisse sur la cote de la veille.

NOUVELLES DE RUSSIE.

Le prince Gortchakoff vient d'adresser à toutes les légations de la Russie à l'étranger la circulaire suivante, destinée à exposer les vues que le cabinet de Saint-Pétersbourg a voulu poursuivre en dénonçant à l'Europe la situation des chrétiens dans l'empire ottoman. Voici le texte de cet important document qui équivaut à une protestation énergique contre les suppositions que la démarche de la Russie a provoquées en Europe:

"Saint-Pétersbourg, le 20 mai (2 juin) 1860.

"L'attention qu'ont excitée dans toute l'Europe les pourparlers dont la situation de l'Orient est en ce moment l'objet nous fait désirer de mettre à l'abri de toute erreur et de toute interprétation fausse ou exagérée la part que le cabinet impérial a prise et le but qu'il se propose dans cette question.

"Depuis plus d'un an les rapports officiels de nos agents en Turquie nous signalent la situation de plus en plus grave des provinces chrétiennes sous la domination de la Porte, et notamment de la Bosnie, de l'Herzégovine et de la Bulgarie.

"Cette situation ne date pas d'aujourd'hui; mais loin de s'améliorer, comme on devait l'espérer, elle n'a fait qu'empirer durant les dernières années. Les sujets chrétiens de S. M. le Sultan avaient reçu avec confiance et gratitude des promesses positives de réformes; mais ils en sont encore à attendre la réalisation pratique d'un espoir que les actes solennels du souverain et l'adhésion de l'Europe avaient revêtu d'une double consécration.

"Les passions et les haines, bien loin de s'apaiser, ont pris une nouvelle animosité; les actes de violence, les souffrances des populations, et, enfin, les événements accomplis à l'occident de l'Europe, et qui ont retenti dans tout l'Orient comme un encouragement et une espérance, ont achevé d'y porter l'agitation.

"Il est évident qu'une pareille situation ne peut se prolonger sans péril pour l'empire ottoman et la paix générale.

"Dans cette conviction, après avoir, d'une part, inutilement cherché à éclairer le gouvernement turc sur la gravité de cet état de choses, en lui communiquant successivement toutes les informations qui nous signalaient les abus commis par les autorités locales; après avoir, d'autre part, puisé auprès des chrétiens tous les moyens de persuasion dont nous pouvions disposer afin de les exhorter à la patience, nous nous sommes franchement et loyalement ouverts aux cabinets des grandes puissances de l'Europe. Nous leur avons exposé la situation telle qu'elle résulte des rapports de nos agents; l'imminence d'une crise, notre conviction que des représentations isolées, de stériles promesses ou des palliatifs ne suffiraient plus pour la prévenir, et, enfin, la nécessité d'une entente des grandes puissances entre elles et avec la Porte pour aviser de concert aux mesures qui seules peuvent mettre un terme à cette situation dangereuse.

"Nous n'avons pas fait de propositions absolues sur la marche à suivre. Nous nous sommes bornés à signaler l'urgence et à indiquer le but.

"Quant à la première, nous n'avons pas caché qu'elle ne nous paraît admettre aucun doute, ni comporter aucun délai.

"Quant au second, il nous a semblé présenter deux phases distinctes.

"Avant tout une enquête locale, immédiate, avec la participation de délégués européens, afin de vérifier la réalité des faits.

"Ensuite un concert qu'il est réservé aux grandes puissances d'établir entre elles et avec la Porte afin de l'engager à combiner les mesures organiques nécessaires pour amener dans ses relations avec les populations chrétiennes de l'empire une amélioration réelle, sérieuse et durable.

"Il ne s'agit donc nullement ici d'une ingérence blessante pour la dignité de la Porte.—Nous ne supposions pas ses intentions. Elle est la première intéressée à sortir de la situation présente.

"Qu'elle soit le résultat de l'entraînement, de la tolérance ou de la faiblesse, le concours de l'Europe ne peut qu'être utile à la Porte, soit pour éclairer son jugement, soit pour fortifier son action.

"Il ne saurait pas davantage être question d'une atteinte à ses droits [illegible]...

[illegible]

"GORTCHAKOFF."

"Ainsi, de part et d'autre, on devrait y voir un motif, le gouvernement turc, de confiance et de sécurité, les chrétiens, de patience et d'espoir.

"De son côté, après l'expérience acquise, l'Europe ne saurait, à notre avis, trouver ailleurs que dans cette action morale les garanties que réclame une question de premier ordre, à laquelle son repos est indissolublement lié et où les intérêts de l'humanité se confondent avec ceux de la politique.

"Notre auguste maître n'a jamais dissimulé la vive sympathie que lui inspirent les premiers. Sa Majesté ne veut pas accepter, pour sa conscience le reproche d'avoir gardé le silence en face de pareilles souffrances, alors que tant de voix se sont élevées ailleurs dans des conditions bien moins impérieuses.

"Nous sommes, du reste, profondément convaincus que cet ordre d'idées est inséparable de l'intérêt politique qui s'attache pour la Russie, comme pour toutes les puissances, au maintien de l'empire ottoman.

"Nous aimons à croire que ces vues sont partagées par tous les cabinets. Mais nous avons aussi la conviction que le temps des illusions est passé, et que toute hésitation, tout ajournement auraient de graves conséquences.

"En concourant de tous nos efforts à placer le gouvernement ottoman dans une voie qui puisse conjurer ces éventualités, nous croyons lui donner un témoignage de sollicitude en même temps que nous remplissons un devoir d'humanité. En convient les grandes puissances à s'associer à nous dans ce but, nous croyons écarter toute possibilité de vues ou d'exigences exclusives.

"Tel est le but des ouvertures que nous venons d'adresser aux cours de Berlin, de Londres, de Paris et de Vienne. Quel qu'en doive être le résultat, il nous importe que la pensée qui y a présidé soit bien comprise.

"C'est pourquoi vous êtes autorisé, d'ordre de S. M. l'Empereur, à donner lecture de la présente dépêche à M. le ministre des affaires étrangères.

"Recevez, etc. "GORTCHAKOFF."

FAITS DIVERS.

—Le Courrier de Bayonne publie une intéressante histoire des seize prisonniers espagnols amenés à Tétuan par les Marocains après la conclusion de la paix.

Ces malheureux, d'après la relation qu'ils font de leur captivité, ont eu à subir les plus indignes traitements. Ils ont été enfermé dans des cachots infects, chargés de chaînes avec un anneau en fer au cou. On a essayé tous les moyens possibles pour leur faire renier leur religion. Un seul a trahi sa patrie et sa foi, c'est le nommé Carranque, volontaire dans les bataillons basques.

"Ce misérable, dit le Courrier de Bayonne, a été l'ennemi le plus acharné des prisonniers, et celui qui excitait le fanatisme et la férocité des Marocains contre ses frères et ses anciens compatriotes. Un des moyens horribles employés par les Maures pour faire fléchir les prisonniers consistait à jeter au milieu d'eux les têtes ensanglantées des autres chrétiens qu'ils rapportaient à Fez comme trophée.

"Ces braves et malheureux soldats ont enfin quitté Fez le 4 mai; en sortant de cette ville, ils ont reçu chacun un costume marocain complet très riche et très élégant; l'annonce de la paix avait tout à coup adouci les Maures à leur égard. Parmi eux se trouvait le capitaine Rocamora, qui est devenu fou pendant sa captivité. L'entrevue de cet infortuné avec sa mère, qui était venue à Tétouan à été une scène attendrissante à la fois: le fils n'a pas reconnu sa mère!"

—Un fait de léthargie assez extraordinaire vient de se produire à Angoulême. Le mardi 22 mai, la dame Joly, veuve d'un ancien employé de l'octroi de cette ville, demeurant avec sa famille sur le rempart du Nord, après avoir pris son repas comme à l'ordinaire, s'est couchée vers sept heures du soir, ainsi qu'elle en avait contracté l'habitude. Le lendemain ses enfants, ne l'ayant pas vue se réveiller à une heure assez avancée de la journée, crurent devoir faire venir un médecin, lequel ordonna tout ce qu'il pouvait y avoir à faire en pareille circonstance; un prêtre fut également appelé; les secours de la religion furent aussi administrés à Mme Joly. Depuis ce moment, cette dame dort d'un sommeil fort paisible; ses traits ne sont pas le moins du monde altérés, le pouls est parfaitement régulier et aucun signe caractéristique ne révèle chez elle la moindre souffrance. Aussi le médecin ne croit pas que ce soit [illegible] bien que neuf jours se soient écoulés depuis qu'elle est plongée dans ce sommeil.

Mme Joly qui est âgée de soixante-quinze ans, quoique atteinte depuis cinq années d'une paralysie du côté gauche, jouissait jusqu'ici d'une bonne santé, c'est-à-dire que, malgré son infirmité, les fonctions de la vie s'accomplissaient si bien chez elle, qu'elle était toujours d'une humeur aimable et gaie.

On lit dans la Patrie:

"On nous écrit de Naples, le 8, que le transport à vapeur Etna était arrivé la veille de Palerme et avait apporté un convoi de blessés. Ce convoi est le dernier. Les hôpitaux de Palerme sont évacués, les soldats et les officiers napolitains blessés en Sicile sont soignés à l'hôpital de la marine et à la caserne de Granili, transformée en hôpital.

"Il règne toujours une grande activité dans le port militaire de Naples. Les paquebots à vapeur la Ville de Lyon et le Brésil, frétés à Marseille pour le compte du gouvernement napolitain, venaient d'y arriver. Le 6, la corvette à vapeur Maria Antonietta, remorquant deux navires à voiles, est partie pour Palerme. Elle porte des vivres et de l'eau pour les troupes.

"La frégate à vapeur Fulminante, portant pavillon du vice-amiral Roberti, a quitté le port le 7 et fait route pour une destination qui n'est pas connue. L'amiral est chargé, dit-on, d'une mission particulière.

"Le roi, la reine et les autres membres de la famille royale étaient depuis deux jours au Palais-Royal, à Naples, où de nombreux conseils de famille avaient lieu. On assurait que le comte d'Aquila venait d'être nommé président d'une commission chargée d'élaborer un projet de constitution sur les bases de la constitution de l'empire français.

"De nouveaux renforts étaient envoyés chaque jour dans les Abruzzes et dans les Calabres. Le corps d'observation du général Pianelli, établi sur la frontière romaine, venait également d'être renforcé. Un camp retranché allait être formé à Reggio, voie maritime de l'extrême frontière, située sur le détroit de Messine, du côté de la Calabre. L'évêque de cette ville venait de donner aux moines et aux religieuses l'ordre de quitter leurs couvents, qui allaient être convertis en casernes pour les troupes."

Nous n'avons pas encore de détails sur l'entrevue de Napoléon III avec les souverains allemands à Bade.

Un télégramme de Marseille du 13 juin porte ce qui suit:

"Nous recevons des nouvelles de Malte, en date du 9, annonçant que la flotte commandée par le vice-amiral Martin devait quitter ce port le même jour, pour se rendre dans la baie de Besika.

"La Portafoglio maltese dit que plusieurs bâtiments de guerre anglais sont partis pour Naples.

"Le paquebot parti de Constantinople le 6 apporte les nouvelles suivantes que nous transmettons sous réserve:

"La Russie aurait remis une nouvelle Note à la Porte, précisant les griefs des chrétiens.

"On cite une pétition des habitants de la Bulgarie, portant quatre mille signatures, et d'après laquelle dix-neuf jeunes filles grecques auraient été enlevées, en trois mois, pour les harems et forcées d'abjurer. Leurs parents auraient réclamé et auraient été massacrés.

"Le grand vizir Kybrisli-Pacha a emmené cinquante employés pour aider à l'enquête.

"On assure qu'une mission semblable va être envoyée en Asie.

"Sir H. Bulwer a tenu un langage ferme et a fait de la répression des abus la condition de l'appui de l'Angleterre.

"Le Sultan a écouté avec faveur le diplomate anglais, et le Journal de Constantinople dit que S. H. a envoyé son portrait à l'honorable baronnet.

"L'envoyé napolitain à Paris est rentré à Naples sans avoir poussé son voyage jusqu'à Londres, convaincu que cette mission serait inutile."

L'EMPIRE ET LA LIBERTÉ.—On lit dans le Journal des Débats:

"L'Opinion nationale tient à peu de chose près le discours suivant au parti démocratique: "Nous voulions le suffrage universel: nous l'avons. Nous voulions la guerre d'Italie; elle s'est faite. Nous voulions la réforme commerciale; elle s'exécute. Il me plaît de crier à Garibaldi: "A Naples: vultum fert." Je le dis s'il me prenait fantaisie de crier "A Varsovie" ou de mal parler de tout autre souverain étranger que le roi de Naples, ce serait peut-être une autre affaire, et je ne suis pas sûr que cela fût permis. Mais enfin ce n'est point mon goût; je n'en veux pour le moment qu'aux Bourbons d'Italie, et les Bourbons me sont abandonnés. Dès lors que me parle-t-on de liberté? Ne suis-je pas libre, puisqu'on fait tout ce que je veux? Qu'ai-je besoin de la liberté de discuter mes désirs, puisque mes désirs sont accomplis avant même que j'aie eu le temps de les formuler? L'Univers disait, il n'y a pas dix-huit mois, aux catholiques: "Nous voulions que l'Église fût honorée: on l'honore. Nous souhaitions que le Panthéon fût rendu au culte pour faire défaite de dépit les bourgeois lecteurs de Béranger; on a rendu le Panthéon au culte. Nous réclamions pour les évêques le droit d'ouvrir des écoles; ils ouvrent autant d'écoles qu'ils en peuvent remplir. Nous désirions une garnison française à Rome pour garder le Pape; le Pape est gardé par une garnison française. Nous serions au comble de la félicité si on faisait taire M. Quéronit; on ne le laisse point parler trop haut. Dès lors, que nous manque-t-il? Qu'avons-nous besoin de la liberté de la presse, de la liberté des cultes, ni d'aucune liberté?"

La liberté laisse dire. Il arrive tôt ou tard un jour où elle se venge, comme la Vénus des anciens, en se faisant aimer et désirer de ceux qui l'ont dédaignée."

—On écrit de Lage-Zwalwe, 3 juin:

"Comme tous les journaux belges ont donné des relations très incomplètes des faits principaux de l'horrible drame qui s'est déroulé le 28 du mois de mai devant ce village, ordinairement si paisible, je m'empresse de vous en tracer un résumé exact, tel que le tout, s'est passé.

"Le petit bateau à vapeur Langstraat, qui fait le service régulier entre Capelle et Rotterdam, avait quitté la dernière ville dans la matinée du 28 pour retourner à Capellen; en arrivant à deux kilomètres de Lage-Zwalwe la tempête, devenue un véritable ouragan, fit dévier le gouvernail du pyroscaphe et le fit sombrer; bientôt après, à la distance d'un kilomètre du rivage, à l'endroit dit Bergscheveld; la confusion, ou plutôt la consternation, fut alors au comble; outre l'équipage composé de 12 personnes, il y avait 52 passagers à bord, en majorité des jeunes hommes et jeunes femmes, qui avaient voulu faire un voyage d'agrément.

Au moment de couler, alors que les lames débordaient le pont du navire, presque tous se lancèrent sur les tambours, une dizaine [illegible]...

[illegible]

"Des que la [illegible] du naufrage..."

[illegible]

Des infortunés, accordant les offres d'argent assez considérables que les sinistrés firent aux bateliers les plus intrépides d'ici. Le Langstraat se trouve échoué par [illegible] et marée basse il n'y a que six pieds de profondeur; seulement, sur les 60 personnes qui se trouvaient à bord, 51 sont déjà victimes de cette épouvantable catastrophe, quelques cadavres ont déjà été jetés par les vagues sur le rivage.

"Dans presque toutes les parties du royaume, on a des pertes sensibles à déplorer, un grand nombre de navires se sont perdus, corps et biens; au steamer à de juin 500 moutons gras par dessus le bord, pour les sauver; d'autres au grand nombre de bêtes à cornes, etc., etc., plusieurs bateaux à l'ancre sur des rivières sont coulés bas avec les personnes qui les montaient, des milliers de bestiaux ont péri, des digues ont été rompues, des maisons et des fermes emportées; enfin des ravages de toute nature, surtout aux arbres fruitiers, sont signalés de toutes parts; à Nieuw-Vossemeer la grêle s'est jointe à la tempête et a détruit en partie la récolte des environs."

LES'UN DIT.—Nous lisons dans le bulletin politique de La Patrie du 12:

Parmi les projets relatifs à la pacification de l'Italie, agités par la presse étrangère, nous ne pouvons manquer de remarquer celui dont il est question dans une correspondance de l'Abeille du Nord. Suivant cette correspondance, adressée de Londres à la feuille de Saint-Pétersbourg, le cabinet anglais proposerait à la France de déclarer la neutralité de toute l'Italie. L'Autriche accéderait facilement à cette proposition, qui lui assurerait la possession tranquille de la Vénétie, car elle n'aurait plus à se défendre que contre le Piémont seul. Mais il est plus que douteux qu'une pareille mesure puisse recevoir son exécution: outre que le principe de la neutralisation n'a jamais reçu une application aussi large, il est à croire qu'il rencontrerait de sérieux obstacles des États mineurs auxquels on le voudrait étendre, sans parler des inconvénients que d'autres gouvernements pourraient y voir. Aussi ne mentionnons-nous qu'à titre de renseignement le projet que l'Abeille du Nord attribue à lord John Russell.

Nous croyons en avoir fini avec toutes les excitations des journaux allemands contre la France, mais nous ne sommes pas encore au bout. La Gazette des Postes vient absolument que Napoléon III se dispose à faire la guerre à la Prusse après s'être efforcé d'isoler cette puissance. Suivant elle la chose n'est pas le moins douteuse, et bientôt l'Empereur montant à cheval dira à ses troupes: A Berlin! Fort heureusement, les esprits éclairés ne sont pas dupes de ces vieilles rancunes d'une partie de la presse allemande: à Berlin même il existe de nombreuses sympathies pour la France; c'est la Gazette de l'Allemagne du Sud qui nous l'annonce, en déplorant avec amertume "qu'il existe dans la capitale de la Prusse une petite clique bonapartiste." "ce qui ne doit pas étonner, ajoute-t-elle, "car une ville d'un demi-million d'habitants renferme toutes sortes d'éléments."

C'est sans doute à cette clique qu'appartient le propriétaire d'un café de Berlin qui a cru devoir annoncer dernièrement par un imprimé qu'il y aurait dans son local grand concert et feu d'artifice pour l'anniversaire de la bataille de Magenta. L'Ost-Deutsche Post, de Vienne qui révèle ce fait, s'écrie douloureusement: "Opprobre pour l'Allemagne!"

—On se donne beaucoup de peine pour détruire, en les écrasant ou en les brûlant les chenilles qui dévastent certains arbres. Il est un moyen très simple et très économique de détruire les chenilles; ce est les asphyxier.

Une seule goutte d'huile, et surtout d'huile de noix, déposée au moyen d'une barbe de plume sur un paquet de chenilles, si gros qu'il soit, les frappe de mort instantanément jusqu'à la dernière. Il n'est pas même nécessaire que l'huile atteigne les chenilles pour les tuer; il suffit de toucher les bords de feuilles où elles se réfugient.

Décédé, hier matin, à 6 heures, à l'âge de 16 ans et 10 mois, HENRY DUCAYET, fils de Félix Ducayet et d'Eugénie Gardette. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles qui auront lieu AUJOURD'HUI, 4 juillet, à 5 heures de l'après midi. Le convoi partira de la résidence de son père, à l'encoignure des rues Ursulines et Marais.

Décédée hier soir, à huit heures, Azélie AMANDA JEANNE ROUGIEUX, âgée de sept mois et vingt jours, fille d'Aminthe et Amand Anselme Rougieux. Le corps est exposé rue Toulouse No 67. L'enterrement aura lieu cette après midi à 5 heures.

☞ Il n'y a pas de préparation qui calme la soif comme l'AMER DE HOSTETTER. [illegible] ... 8 juil—4t

Des hommes de science. Des hommes éminents dans leur profession, se sont prononcés pour l'usage de L'AMER comme tonique dans le OLD SACHEM BITTERS AND WIGWAM TONIC ... WOODMAN & BEMENT, 3 juil—4

Papier Fruneau, contre l'asthme, Approuvé par l'Académie de Médecine de Paris. ... LOUIS NAPOLÉON ROCHARD, Rue des Remparts, entre St-Philippe et Ursulines.

REMÈDE UNIVERSEL—Pour le mal de dents... [illegible]

L'EAU DENTIFRICE ORIENTALE chaque jour conserve intacte la blancheur éclatante de vos dents... L'EAU DENTIFRICE ORIENTALE, se vend chez MICHON & ZAPOMIDES, rue Royale, ... Prix—pour les deux flacons, $1. ☞ Se défier de la contrefaçon. 12 mai—23 p—3m

Dépuratif du Dr Vergé. LES DARTRES de toute espèce, les taches à la peau, boutons, rougeurs, démangeaisons, douleurs dans les membres, ... Principal dépôt chez FAURE LACAUSSADE, enc. Orléans et Bourbon. 25 juin

Pensionnat et Externat, Dirigé par Mlle BARTHE. No 133, rue Bourbon, entre St Pierre et Toulouse, Nlle-Orléans. MLLE BARTHE annonce au public qu'ayant acheté l'établissement de Mme Millet, rue St Pierre, elle l'a transféré au local ci-dessus. ... 4 juil—1m

B. S. TAPPAN. A. P. AVEGNO.

LES soussignés, avocats, ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils ont formé aujourd'hui une société pour l'exercice de leur profession, sous la raison TAPPAN & AVEGNO. ... B. S. TAPPAN, A. P. AVEGNO. 4 juil—1m

COUVERTURES Pour Nègres.
H. de GOER & RIFFLARD, 311, Broadway, New-York.

ONT l'honneur de prévenir leurs anciens clients de la Louisiane, qu'ils ont en mains un grand stock de belles couvertures de nègres 3 1/4 points, blanches et grises, provenant des meilleures manufactures françaises Grenier & Co et autres dont ils sont les agents. ... 4 jt—2m

CHAUX, Briques à Feu, Fournitures de maçons, Peintures et blanc de céruse, Brosses, étoupe, guano, &c. KEARNY, BLOIS & Co, No 62, [ancien 72], rue des Magasins. 4 jt—3f

CLOUS. MILLE SIX CENT barillets clous de l'Est, de la meilleure qualité, à vendre à très bas prix, en lots; par KEARNY, BLOIS & Co. No 62, [ancien 72], rue des Magasins.

Demande de domestique. ON demande une domestique bien recommandée, sachant faire la cuisine, rue de Chartres, No 46. 4 juillet—1f

Malle Volée. UNE malle renfermant des papiers de famille a été volée le 2 mai dernier, à l'incendie de la rue Condé. Le propriétaire ne poursuivra point le voleur si les papiers lui sont renvoyés par la poste ou sont déposés au bureau de ce journal.

Perdu, UN billet de $50, portant la date du 2 juillet 1860, à deux mois de date, tiré par S. Dugazé à mon ordre et endossé par moi. Le paiement du dit billet ayant été arrêté, le public est prévenu de ne pas le négocier. 4 juillet 1860. S. GUINAULT. 4 jt—7 10

RHUM—15 pipes rhum blanc et rhum coloré, en débarquement du steamship Habana arrivé de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 19, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

TABAC de la Havane, pour cape et tripe, en débarquement du steamship Habana, ... E. TROISGROS.

TABAC de la Havane et du Mexique, pour capes, en magasin et à vendre par E. TROISGROS.

SUCRE de la Havane, sucre blanc, sucre jaune et sucre brut, en magasin et à vendre par E. TROISGROS.

CONFITURES de la Havane—50 caisses pâte et gelée de goyave, ... E. TROISGROS.

CIGARES de la Havane—200,000 cigares de grosseurs et de marques assorties, ... E. TROISGROS, 19, rue de la Douane.

A VENDRE [illegible]

A VENDRE [illegible]

[illegible]

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, rue Royale No 4.

DES propositions cachetées seront reçues à ce bureau, jusqu'au 9 du courant, pour fouiller et transporter au Levée, dans des brouettes, du dessus à dix mille yardes cubes de sable de batture, aux endroits suivants:

De un à dix mille yardes cubes en face de la Place Jackson et de un à cinq mille yardes cubes de la rue Race au Felicity Road.

Les propositions devront être adressées à M. J. B. Slawson, Président de la Compagnie du Chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans. S. L. JAMES, Ingénieur en chef. 3 juil—6t

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1860.

Quartier Général, 1re Division, Milice de la Louisiane. ORDRES GÉNÉRAUX No 11.

L'ARTILLERIE se tiendra prête à tirer des saluts nationaux la veille du 4 juillet, le matin, à midi et le soir du 4, sur les places publiques.

II—Le Brig. Génl. Palfrey, commandant la Légion de la Louisiane; et le Brig. Génl. Tracy, commandant la Première Brigade, sont chargés de l'exécution de cet ordre et disposeront de leurs commandements respectifs comme ils le jugeront convenable dans cette circonstance.

Par ordre du JOHN L. LEWIS, Major Général commandant. ARTHUR FORSTALL, aide-de-camp. 3 juil

Bataillon d'Artillerie d'Orléans. CÉLÉBRATION DU 4 JUILLET.

Le Bataillon prendra les armes le mercredi, 4 juillet, à 7 heures et demie du matin. Tenue d'été (avec képis).—Equipement complet.—Réunion à l'Arsenal. Le manège devra être prête à huit heures précises. Des saluts nationaux seront tirés sur la Place Washington et en face de la Place Jackson, le matin, au coucher du soleil, et le mercredi, au lever du soleil, à midi et au coucher du soleil. La plus grande ponctualité est requise. Par ordre du major THEARD, P. F. DE GOURNAY, Adj. Maj. 3juillet—2f

Chasseurs à pied de la Louisiane. Première Compagnie. Anniversaire de l'Indépendance Nationale.

La 1re Compagnie prendra les armes MERCREDI, 4 juillet 1860, en grande tenue, pour célébrer l'anniversaire de notre indépendance. Réunion à 7 heures précises du matin à l'arsenal. Par ordre du capitaine HENRY ST-PAUL, Capitaine.

Anniversaire de l'Indépendance Américaine, CHASSEURS A PIED DE LA LOUISIANE, 2me Compagnie, ATTENTION!

La Deuxième Compagnie du Bataillon de Chasseurs à pied de la Louisiane, prendra les armes le Mercredi 4 JUILLET afin de célébrer le quatre-vingt-quatrième anniversaire de l'indépendance des États-Unis, par un TIR A LA CIBLE pour une médaille en or offerte par des membres. Réunion à 4 heures A. M. Petite tenue d'été, schako et giberne.—Soyez ponctuels. Par ordre du capitaine S. Meilleur, J. A. CASADAVANT, Sergent-Major. 3 juil—2f

Trouvé. Une vache a été trouvée à la Métairie. Elle a les cornes coupées; et est de couleur rouge. On peut venir la réclamer en payant les frais, en s'adressant encoignure Stanne et Alexandre.

Avis. MARIE Joséphine Peltier, épouse de Jean Joseph Peltier, ayant quitté le domicile conjugal, le soussigné, son mari, prévient le public qu'il ne sera responsable, à partir de cette date, d'aucune dette qu'elle pourrait contracter. J. J. PELTIER. 3 juil—1l

A LOUER—Une mulâtresse parfaite blanchisseuse et repasseuse. S'adresser rue Saint-Pierre No 44.

EN débarquement du navire Lemuel Dyer, du Havre, 100 caisses absinthe E. Pernod. A quelques Gruyère de Gruyère, à vendre par CAMILLE LACOSTE, 260, rue Royale, enc. Dumaine.

EN débarquement du navire Fanny Ealer, de Bordeaux—caisses de famille, demi-bouteilles champagne, ... CAMILLE LACOSTE, 260 rue Royale, enc. Dumaine.

CONSULAT DE FRANCE. AVIS MENSUEL—JUILLET 1860. SONT invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent: [illegible list of names] Le chancelier du Consulat de France, ... 3 juil

Conservez vos dents!

J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE, 148, rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse.

Les dents sont indispensables à l'homme: ... 17 mai—1m

DRY GOODS,

PRIX D'ENCAN.
E. CLAGUE, Rue Ste-Anne, 163, entre Bourbon et Dauphine.

A l'honneur de prévenir les Dames que pour clore la saison il vendra tout son stock de printemps

A 30 POUR CENT, Au-dessous du prix d'encan.

Paulin Durel, Santonnier, Imprimeur et Relieur, No 27 rue de Chartres.

INFORME respectueusement ses nombreux clients et le public en général qu'il a le plus complet et varié stock d'articles de bureaux et de papeterie: Livres blancs de toutes descriptions; Papier à écrire de toutes espèces; Papier à enveloppe de toutes grandeurs; Traites pour l'étranger, traites pour les États-Unis, billets, blancs de douane, blancs pour notaires, connaissements, reçus de drays, reçus de billets, baux, transfert de scrip, &c., &c.; Plumes d'acier des premières manufactures; Plumes d'oie, canifs, crayons, enveloppes; Porte-monnaies, calendriers, encres de toutes les marques, et aussi un grand assortiment d'articles de fantaisie trop nombreux pour en donner le détail. Il appelle l'attention des hommes d'affaires sur un grand envoi qu'il vient de recevoir.

CHECKS GRAVÉS sur toutes les Banques de la ville. Ils sont reliés en in-folio et en quarto. Ces checks sont admirablement gravés, ils sont grands et ont une grande marge, et servent à des affaires.

Il a aussi reçu un grand assortiment de papiers et toiles transparentes ainsi que de papier pour plans de différentes grandeurs.

Tous les articles ci-dessus mentionnés sont garantis de première qualité et seront vendus à très-bas prix par PAULIN DUREL, No 27, rue de Chartres.

EN magasin—300 barriques vin rouge pour familles; 30 barriques vin blanc; ... E. DECHAMPS, No 26, rue St-Louis.

Liquidation. GRANDS SACRIFICES! PROFITEZ DE L'OCCASION!! Les soussignés devant quitter leur magasin,

MAISON ROUGE, ENTRE LES DEUX MARCHÉS, au mois de septembre prochain, préviennent leurs amis et le public en général qu'ils offrent, à partir de ce jour, leur grand assortiment de MARCHANDISES SÈCHES au-dessous du prix coûtant. Profitez de l'occasion! TURCOTTE & BLANCAND, Maison Rouge, entre les deux marchés.

Distillerie et fabrique de chocolat. 35 et 37.... Rue Quartier....35 et 37. LIQUEURS, sirops assortis et chocolat, le tout fabriqué avec le plus grand soin et vendu aux prix le plus juste. ... L. C. CRESSON.

EN magasin et à vendre par le consignataire—250 caisses Absinthe E. Pernod, C. F. Berger, ... F. SANCHO, 229, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

Au grand dépôt du Sud. MAISON CENTRALE DE COMMISSION, Encoignure des rues Royale et Ste-Anne. IMPORTATION DIRECTE DE PARIS. [illegible]

VENANT D'ÊTRE REÇU Par le steamship Oshawa, Une nouvelle consignation de **Marchandises blanches.**

JOHN TODD,
12 et 14...Rue de Chartres...12 et 14

Vient de recevoir, des fabricants, une autre grande facture des marchandises suivantes, avec ordre de les vendre sans égard aux prix coûtants.

5 caisses COTONS blancs du pays, de Warren Mills, à 10 cts—valant 11 1/2 cts.

5 caisses MELLOW FINISH EXTRA FIN de Warren Mills, 12 1/2 c—valant 15 cts.

5 caisses SOFT FINISH de York Mill, 12 1/2 cts—valant 15 cts.

3 caisses SOFT FINISH extra fin de la Louisiane, 15 cts—valant 20 cts.

2 caisses de la célèbre TOILE D'IRLANDE de Jas. Thompson & Son, à $11 la pièce de 25 yardes—valant $15.

2000 yardes MOUSSELINE DE L'INDE blanche, fort large de 2 yardes, à $1 la yarde—valant $2 50 la yarde.

250 douzaines MOUCHOIRS batiste fil fins, à $2 50 la douzaine—valant $4 50 la douzaine.

Mousselines suisses! Mousselines suisses! De la célèbre fabrique de **Robt. McBridge & Co,** De 25 à 50 cts la yarde—le meilleur marché auquel l'article ait jamais été vendu.

Également—une immense réduction dans tout le stock de robes organdi fin, organdis riches Chintz et de jaconats français. 2 juillet—3

Chaudières anglaises pour le sucre En fer forgé ou fondu, Des Usines de MM. R. & J. RANKIN, DE LIVERPOOL.

LES soussignés, seuls agents à la Nouvelle-Orléans pour la vente de ces célèbres chaudières, en ont toujours un grand et complet assortiment des deux sortes, en fer forgé ou en fer fondu, qu'ils offrent à vendre, rue Bienville, No 22. M. A. DE LIZARDI & Co. 2 jt—1m

Changement de Domicile. LE magasin de A. PAYA est transféré du No 78, rue de Chartres, dans son ancien magasin, No 50, rue de Chartres. 30 juin

ON DEMANDE UN COMMIS PHARMACIEN bien recommandé. S'adresser à la pharmacie F. Bertha, encoignure Remparts et Quartier.

EAUX-DE-VIE de Cognac—400 colis en 1/8, 1/4 et 1/2 pipes, en douane, des marques suivantes bien connues: Vine Growers Co. différentes années, Castillon 1815, Louis Le Barton 1850, V. Lecocq 1828, V. Lecocq 1815, Julien Laferrière, différentes années, Arnaud Scnoutte, Jules Dupontois, Bisquet, Tricoche & Co, et la marque Vine Flower, à vendre par W. H. VREDENBURGH & Co, 38, Vieille Levée. 2 juil

THÉ—300 caisses, vert et noir de toutes qualités, à vendre par W. H. VREDENBURGH, 38, Vieille-Levée.

EN débarquement du Fanny Ealer, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 20 quarts cognac Goldenburg 1858, ... 30 balles bouchons à damejeannes, ... V. MAIGNAN, 17, rue St-Louis.

Véritables cigares de la Havane. UN fort stock de Londres, Regalia de Londres, Regalia Britanica, Demi-Regalia moyens, Conchas, Prensados, Cazadores, Regalia, Regalia Trabucos... [illegible] CABALLERO & BASUALDO, 30 juin et Vieille Levée entre Douane et Bienville.

EN débarquement du navire Comet, venu du Havre, 4 tonneaux fromage de Gruyère, qualité supérieure de l'Emmenthal, à vendre par HENRY VALETON & Co, 27 et 31, rue Bienville.

PETITS POIS—10 caisses de petits pois ... HENRY VALETON & Co.

BOUTEILLES VIDES—50 paniers de 100 bouteilles à Cognac, bonne qualité; 30 paniers de 100 bouteilles bordelaises, en magasin et à vendre par HENRY VALETON & Co., 27, 29 et 31, rue Bienville.

CHAMPIGNONS—100 caisses champignons au naturel de Brian en débarquement du navire Comet, du Havre. LANATA FRÈRES, 9 et 11, rue Jefferson.

CHAMPAGNE—30 paniers Moet & Chandon, à Epernay, 12 bouteilles, 30 paniers dito dito, 24 demi-bouteilles. ... LANATA FRÈRES.

FROMAGE—100 caisses meules fromage; 100 meules Gruyère extra; 20 meules Parmesan, ... LANATA FRÈRES, 9 et 11, rue Jefferson.

SAVON—Savon—250 caisses savon pour familles. B. TURPIN, 56 Vieille-Levée.

CHANDELLES—chandelles—50 caisses chandelles de F. Fabel. B. TURPIN, 55 Vieille-Levée.

CHANDELLES de Paraffine—A vendre par B. TURPIN, 55 Vieille-Levée.

POIVRE—100 sacs, à vendre par B. TURPIN.

DEMANDE DE MAISON. On désire prendre à loyer une résidence de première classe, située près du quartier des affaires. S'adresser à M. J. BIJAC, Encoignure Gravier et Carondelet.

Aux Amateurs. Pompes à Jardin ou Incendie. UNE nouvelle pompe pour arroser les jardins, avec tuyaux en gutta percha. ... ROUSSET & GENIN, 63, rue de Canal près Chartres.

GRUYÈRE—Reçu 2 tonneaux de fromage de Gruyère bien frais, à vendre par DUNTZE & Co, encoignure Royale et Conti. 31 mai

LES débiteurs et créanciers de B. F. LABRANCHE & Co, ... E. GANUCHEAU, Exécuteur testamentaire de E. F. L. Nlle-Orléans, 27 juin 1860.

LAINE DU MEXIQUE. 13,000 livres en magasin et à vendre par FREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33 rue Gravier. 27 juin

EN débarquement du navire Lemuel Dyer, arrivé du Havre—4 tonneaux fromage Gruyère, à vendre par J. N. CURIEN, 30, rue Toulouse. 27 juin

EN débarquement de la barque Fanny Ealer arrivée de Bordeaux—186 barriques vin rouge Côtes Pressac, ... St Emilion, Ch Malrirade, Grand vin Larose, Ch Bonneau, Grand St-Lambert Medoc, vin blanc Haut Sauterne, Barsac, 100 caisses vin rouge Grand St-Lambert Médoc 1854. A vendre par J. N. CURIEN, 30, rue Toulouse. 27 juin

Mlle LEONTINE, Ex-première demoiselle en robes de Mme P. ALBERT, 84, Rue Royale, au Premier.

A l'honneur d'annoncer à ses nombreuses clientes qu'elle continue à s'occuper de la confection de robes en tout genre. Honorée du patronage des dames de la ville et de la campagne, elle s'appliquera, comme par le passé, à la justifier par son exactitude et le bon goût des articles qui sortiront de ses ateliers. 29juin

ANCIENNE MAISON P. DELCROIX. Grand choix nouveau de **PAPIERS PEINTS,** Bordures, Ciels de lits, Devant de cheminées, Décors, &c. &c. A vendre par HENRY WABERT, 150, rue Chartres, entre Conti et St-Louis. Entreprend la pose du papier.

AVIS, AVIS, AVIS. D. LOPEZ, CHOCOLATIER ET CONFISEUR, (GROS ET DÉTAIL,) 85, rue de Chartres, ancien No 93, INFORME respectueusement ses nombreux clients et le public en général que par suite de l'énorme développement de ses affaires il vient d'être obligé de faire agrandir son atelier à chocolat; les réparations étant terminées, à partir de ce jour, il pourra satisfaire à toutes les demandes qui lui seront adressées, jusqu'ici en l'importance. 24

A. SAULET, Rue de Chartres, No 35. INVITE ses amis et le public en général, à venir visiter le magnifique assortiment d'habillements de printemps et d'été, qu'il a reçu par les derniers arrivages, pour hommes, jeunes gens et enfants. A. SAULET, 35, rue de Chartres entre Douane et Bienville.

ABSINTHE—500 caisses absinthe E. Pernod; ... C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

KIRSCH—50 caisses kirsch, E. Pernod; ... C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

FRUITS AU JUS—En magasin et à vendre par les soussignés: ... C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

ANISETTE extra supérieure—150 paniers anisette Chauvet, 100 paniers anisette Lafaurie, en magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co, 116 rue Royale.

BIÈRE de Bavière.—Venant d'être reçu—50 barils bière de Bavière, d'une qualité exquise, à vendre par DUNTZE & Co, Enc. Royale et Conti.

A VENDRE, à livrer par le navire Lemuel Dyer du Havre: 100 caisses absinthe E. Pernod. ... CAMILLE LACOSTE, 260 rue Royale, encoignure Dumaine.

ATTENDU par le navire Fanny Ealer, de Bordeaux—200 barriques vin de Poitou pour familles. TAMBOURY, OLIVARI & CO, 27, rue Royale.

VINS rouges et blancs—200 barriques vin rouge, ... LANATA FRÈRES, 9 et 11 Jefferson.

Réduction considérable. VENTE A TOUS PRIX CHEZ G. DUPUY, 61 Rue Royale, près Conti.

[illegible]

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nlle-Orléans. Nlle-Orléans, 16 juin 1860.

EN vertu de la Section [illegible] de l'acte de la Législature de l'État de la Louisiane, intitulé: "Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pourvoir à l'administration de ses affaires," approuvé le 23 février 1852, ... des propositions cachetées seront reçues à ce bureau, ... GÉRARD STITH, maire, V. DUPLESSIS, contrôleur, ADAM GIFFEN, trésorier, M. WHITNEY, président du comité des finances du Board des Aldermen, JOHN M. HALL, président du comité de finances du Board des Aldermen-Assistants. O. DE BUYS secrétaire. 16 juin—au 28 jt

Nouvelle-Orléans 20 juin 1860. A DATER d'aujourd'hui, la société existant sous la raison de BLACHE & LEAUMONT est dissoute d'un commun accord et par liquidation. MM O. LEAUMONT & J. E. BLACHE sont chargés de la liquidation. P. Pre. JOSEPHINE BLACHE, G. LEAUMONT, J. E. BLACHE.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1860. LES soussignés ont, à la date de ce jour, formé une société pour les affaires d'ENCAN et de COMMISSION, sous la raison sociale O. LEAUMONT, BLACHE & Co, et prennent la suite des affaires de l'ancienne maison BLACHE & LEAUMONT. O. LEAUMONT, J. E. BLACHE. M. JULES LEAUMONT a un intérêt dans leurs affaires. 2 jt—1m

Dissolution de Société. LA société existant entre M. R. S. MULLEN et J. J. JOHNS, sous la raison de Mullen & Johns, est dissoute, à partir de ce jour, par consentement mutuel. M. R. S. MULLEN ayant vendu son intérêt à MM. J. J. JOHNS & DESSOMMES frères, les affaires de la maison seront conduites dorénavant sous la raison de Johns & Dessommes, frères, qui restent chargés de la liquidation de l'ancienne société. [Signé] R. S. MULLEN, J. J. JOHNS. Nlle-Orléans, 1er juillet 1860.

Formation de Société. LES soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de JOHNS & DESSOMMES frères, pour la vente de marchandises sèches, dans le magasin connu ci-devant sous le nom de Mullen & Johns, situé au coin des rues Canal et Chartres. [Signé] J. J. JOHNS, H. DESSOMMES, E. A. DESSOMMES. 2jt—1m

AVIS. LA société existant ci-devant entre les soussignés, sous la raison A. CARRIÈRE & CO, est dissoute ce jour, par expiration du temps pour lequel elle avait été contractée. A. CARRIÈRE, F. BORDELOIS, ÉMILE CARRIÈRE. Nlle-Orléans, 30 juin 1860.

LES soussignés continueront les mêmes affaires, sous le même nom social de A. CARRIÈRE & CO. A. CARRIÈRE, ÉMILE CARRIÈRE. Nlle-Orléans, 30 juin 1860.

LE soussigné continuera en son nom et pour son compte, les affaires de COMMISSION et d'IMPORTATION. Son bureau est momentanément No 83, rue Gravier. Nouvelle-Orléans, 30 juin 1860. F. BORDELOIS

Dissolution de Société. LA société existant entre les soussignés sous la raison MARCELIN, EUDE & CO, est dissoute d'un commun accord, à compter de ce jour. Nlle-Orléans, 15 juin 1860. P. MARCELIN, E. EUDE.

Dissolution de Société. AVIS—La société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison W. F. VREDENBURGH & Co est dissoute aujourd'hui d'un commun accord et par la limitation. L'un ou l'autre des associés se servira du nom de la maison pour la liquidation de ses affaires seulement. W. H. VREDENBURGH, W. F. VREDENBURGH, H. VREDENBURGH. N. Orléans, 30 juin 1860.

AVIS. LES soussignés ont formé une nouvelle société en commandite, sous la raison W. H. Vredenburgh. W. H. VREDENBURGH, W. F. VREDENBURGH, Associé en commandite, U. H. DUDLEY. N. O., 1er juillet 1860.

Dissolution de société. LA société qui existait sous la raison KOENIG & ZERNECKE est dissoute aujourd'hui d'un commun accord. Toutes les affaires de ladite société seront réglées par AUGUSTE KOENIG qui continuera, en son nom, l'importation et le commerce de JOUETS et ARTICLES DE FANTAISIE. Nlle-Orléans, 1er juillet 1860.

Avis de Société. LES SOUSSIGNÉS ont, par acte au rapport de Théodore Guyol, notaire, en date du 11 juin courant, formé, sous le titre de M. A. DE LIZARDI & Co, une société de commerce en commandite, dont les opérations auront principalement pour objet les affaires d'agence et de commission. Nouvelle-Orléans, 14 juin 1860. M. A. DE LIZARDI, C. E. DUBREUIL, Associé actif, M. JULIAN DE LIZARDI, Associé en commandite, G. LEGARDEUR.

MAISON Hébert & Escousse. AVIS. PENDANT l'absence de notre sieur ESCOUSSE parti pour l'Europe, M. G. H. ANDRÉ est fondé de pouvoir, par procuration ... HÉBERT & ESCOUSSE.

BEURRE jaune de Goshen extra—En débarquement du steamer De Soto, de New-York: 30 firquins beurre jaune de Goshen, extra. A vendre par FREDERIC AVET, 59 et 61, Vieille Levée.

RIZ créole, riz créole—300 sacs riz créole, de différentes qualités, en magasin et à vendre par F. AVET, 59 et 61, Vieille Levée.

Avis. ED. FROIDEVAUX a l'honneur de prévenir les chemisiers ... [illegible]

Le Dr G. W. LAWRENCE, MÉDECIN RÉSIDENT DES SOURCES CHAUDES DE L'ARKANSAS.

LE Dr LAWRENCE s'empresse de répondre à toutes les médecins attachés aux malades du dehors qui écriront pour le consulter. Il prépare en ce moment un traité sur les propriétés curatives des eaux de l'Arkansas. Pour sa compétence, il réfère respectueusement le public aux membres de l'Association médicale américaine. 25 mai—3m

ÉCONOMIE DE $20 SUR LE BILLET & LES DÉPENSES POUR NEW-YORK, PHILADELPHIE, BOSTON et BALTIMORE En prenant

Le chemin populaire, confortable et bon marché, via Savannah (Géorgie). Tickets pour toute la route, y compris les repas et la chambre, pour toute la distance (excepté de Montgomery à Savannah), prix: $40 75. S'adresser à J. W. GREGORY, Agent général pour les tickets et le fret, Hotel ST-CHARLES, encoignure Gravier. 19 avril—1an

MADAME OLYMPE a l'honneur d'informer les dames qui l'honorent de leur patronage, qu'elle reçoit en ce moment de l'Europe et ouvrira jeudi, les mardi, ses marchandises de printemps ... Mme Olympe saisit cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'avant son départ pour l'Europe, en mai prochain, elle sera charmée de prendre toutes les commandes dont on voudrait bien la charger pour son retour à l'automne. 22fév

ATTENDU par le navire Marathon—100 caisses sardines, à boîtes, ... S. D. GRATIAA & Co, No 56, rue Douane. 27juin

EN débarquement et à livrer de la Levée par les soussignés—1500 dames-jeannes de 5 gallons; ... PAUL JUGE & FASSY, No 27, rue St-Louis. 27juin

EN magasin—15 cartons Eau de Roses—1 barrique Eau Fleurs d'oranger, à vendre par PAUL JUGE & FASSY, No 27, rue St-Louis.

EN débarquement de la barque Fanny Ealer, capt. Lodge, venant de Bordeaux—10 barriques vin rouge Barsac, 1858; ... FAURES & NORMAN, 27 et 29, rue Royale.

Asperges de 1er choix REÇU par le steamship Oshawa—3 douzaines grandes boîtes asperges, 1er choix; ... FAURES & NORMAN, 27 et 29, rue Royale.

Champagne Delbeck et De Berghes. ATTENDU incessamment par la barque Splendide venant de New-York: ... FAURES & NORMAN, 27 et 29, rue Royale.

FRUITS au jus et à l'eau-de-vie, en magasin et à vendre par les soussignés: ... PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis.

HUILE d'olive marque James Plagniol, à vendre par les soussignés: ... PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis.

[illegible]

Banque d'Amérique. Nouvelle-Orléans, 30 juin 1860. AUJOURD'HUI, à l'assemblée régulière des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de cinq pour cent sur sa paye aux actionnaires le 9 juillet prochain. 2 juil—1f Aug. FORTIER, Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope, de la Nouvelle-Orléans. AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 4 de la Charte de cette Compagnie, que l'élection annuelle de neuf Directeurs pour l'année suivante, à partir du quatrième lundi de juillet prochain, aura lieu, au bureau de la Compagnie, au coin de la rue du Canal et Passage de la Poste, le lundi, 9 de juillet, de 10 heures A. M à 1 heures de l'après-midi. N. O., le 27 juin 1860. LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nlle-Orléans. AVIS est donné conformément à l'article 6 de la charte de cette compagnie que l'élection annuelle de neuf directeurs pour l'année, à partir du quatrième lundi de juillet prochain, aura lieu au bureau de la compagnie, à l'encoignure des rues Canal et St Charles, lundi juillet 1860, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. Nouvelle-Orléans, 29 juin 1860. J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Compagnie du gaz de la Nlle-Orléans. 18 juin 1860. Avis—Les Directeurs de cette compagnie ont déclaré un dividende de six pour cent provenant des bénéfices des six derniers mois, et qui sera payé aux actionnaires à partir du 2 juillet prochain. N. D. J. TISDALE, Trésorier.

Compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle-Orléans. Nouvelle-Orléans, 28 juin 1860. LE 28 du courant, à une assemblée spéciale des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de cinq pour cent qui sera payé aux actionnaires d'ici au premier lundi de juillet prochain, et aux actionnaires de New-York, au bureau de MM. M. MORGAN & SO. le premier lundi d'août prochain. A. H. KERNION, Caissier.

AU PUBLIC.

AYA PANA BITTER
Manufacturé par J. Chauvet.

NOTRE longue expérience et les travaux incessants auxquels nous nous sommes livrés, nous ont amenés à la solution d'un problème hygiénique que nous ne pouvons trop recommander au public. ... Dépôt général: J. CAZAUX, importateur, rue Vieille-Levée, 78. Bâton-Rouge: M. GRANARY, Thibodeaux: W. C. HORTON, Attakapas: Dr DESPUSSER, Napoléonville, J. ROTOE, Donaldsonville: J. GONDRAN; Waterloo, J. ST-GERMAIN, Plaquemines; H. LE BLEU; Mobile: L. LAUNOY. 10mai—6m

Sources de Bladen et de Cullum. Départ de Mobile tous les mardis et samedis, à 4 heures P. M.

Pour les sources de Bladen et de Cullum. Les bateaux neufs RESCUE, capitaine H. E. Johnston, DEMOPOLIS, capitaine S. W. Abels, ... JOHN B. HYDE & Co, Au-dessous de l'Hôtel St-Charles. ☞ On peut recevoir des chambres d'avance en s'adressant aux agents. 4 mai—2m

MUSIQUE
A. ELIE, Rue Royale, No 66. Un grand assortiment de musique pour Pianos, Chant, &c., &c.

PIANOS! PIANOS! AGENT De la maison H. HERZ, décoré de la médaille d'honneur a l'Exposition Universelle. SEUL AGENT DES **Instrumens de Sax,** Fournisseur des musiques de l'Empereur. HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES. FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX.

BITTERS des ARABES
PARTOUT on entend faire l'éloge de cette liqueur; il est vrai de dire que jusqu'à présent nulle n'a joui d'une popularité aussi grande... Dépôt général: F. SANCHO, 229, Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe. Succursales: W. RAYMOND, 71, rue du Camp, et J. LLAMBIAS, encoignure Esplanade et Casacalvo. 8juin—1an—1are pae

SANGSUES! SANGSUES! 50 000 SANGSUES HONGROISES d'une conservation facile, à vendre en gros et en détail, par le soussigné. Le 1000 à raison de 70 piastres. Le 100 à 9 do. Les commandes de la campagne, pour du comptant, seront exécutées dans le plus bref délai. O. ROBIN, Pharmacien, enc. Ste Anne & Villeré. 12 juin—1m—vhc

Restaurant et Hotel de l'Aigle, RUE MADISON. Avis aux gastronomes et aux personnes de bon goût. Les Sieurs BOULOIT et SIMON tous deux cuisiniers, préviennent leurs amis et le public qu'étant devenus acquéreurs du RESTAURANT DE L'AIGLE, rue Madison, l'on trouvera toujours chez eux une table ouverte qui réunira avec les meilleurs vins tout le comfortable désirable qui se choix le plus délicat. 21 juin—1m

HOTEL STOCKTON, A LA BAIE ST-LOUIS. Mme STOCKTON annonce à ses amis et au public en général qu'elle est prête à recevoir des pensionnaires dans son hôtel. L'établissement a été complètement restauré et renferme tout ce qui est nécessaire au comfort des baigneurs. Le plus grand soin sera comme par le passé, porté aux divers départements de la maison. 28 juin—1m

MOUSSE MOUSSE BELLE ET COMMUNE. ATELAS DE MOUSSE en tous genre do. DE CRINS do. DE LAINE do. DE PAILLE. PLUMES DE CHOIX. Oreillers, Traversins, Draps, Moustiquaires, &c. CAMPBELL & Co, 172, rue du Camp.

MAISON A LOUER. A louer, une maison en briques, à trois étages, située à l'encoignure Dumaine et Remparts, avec cuisine en briques, chambres à domestiques chambre à bain, verandah sur la rue et sur la cour. Livraison immédiate. S'adresser à F. SANCHO, 229, Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

SEULE AGENCE DE LA Célèbre Manufacture "Stacker" TENNESSEE. LE soussigné a constamment en magasin un assortiment complet de CHAUDIÈRES à sucre, Grilles et Gueules de Fourneaux, qu'il offre aux prix suivants: ... E. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No 12, rue de l'Union. 12 sept—1an

Vin rouge. CENT VINGT barriques vin rouge en débarquement du navire Fanny Ealer, arrivé de Bordeaux, à vendre par FREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33, rue Gravier. 25 jn

Vin rouge. DEUX CENT caisses vin rouge, en débarquement du navire Ealer arrivé de Bordeaux, à vendre par FREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33, rue Gravier.

EN débarquement du navire Fanny Ealer, arrivé de Bordeaux—... A vendre par E. LAMBERT, No 62, [ancien 42], rue des Magasins.

EN débarquement du navire Lemuel Dyer du Havre—... V. MAIGNAN, 17, rue St-Louis.

EN débarquement de la barque Fanny Ealer, venant de Bordeaux—... A. CARRIÈRE & Co, 57, Vieille Levée.

CHAMPAGNE, BORDEAUX, Bourgogne et vins du Rhin. NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos clients et au public en général, que nous avons été nommés seuls agents à la Nouvelle-Orléans pour la vente des maisons suivantes de vins: VEUVE CLICQUOT, REIMS, SCHRÖDER & SCHYLER & Co, BORDEAUX, ... M. B. PEPIN & Co. ...

Laine du Mexique. LAINE du Mexique—400 sacs ... FREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33, rue Gravier. 8 juin

Vins! Vins! Vins! 300 barriques vin ... [illegible]